

Thérasolv 100 000 U, poudre pour solution injectable/pour perfusion|- [urokinase]

Tension d'approvisionnement 17 déc. 2021

DCI

Urokinase (mammifère/humain/urine)

Indications

Lyse intravasculaire des caillots sanguins dans les cas suivants :

- Thrombose des cathéters veineux centraux et périphériques ;
- Artériopathie périphérique oblitérante aiguë avec menace d'ischémie d'un membre ;
- Thrombose veineuse profonde proximale aiguë étendue ;
- Embolie pulmonaire aiguë massive.

Laboratoire exploitant

Theradial

Observations particulières

- Une vigilance vous est demandée sur l'utilisation des dosages de Thérasolv en fonction des posologies des indications dans lequel il est utilisé :
 - Thérasolv 100 000 UI : lyse intravasculaire des caillots sanguins en cas de thrombose des cathéters veineux centraux et périphériques
 - Thérasolv 250 000 UI et 500 000 UI : lyse intravasculaire des caillots sanguins en cas de :
 - Artériopathie périphérique oblitérante aiguë avec menace d'ischémie d'un membre ;
 - Thrombose veineuse profonde proximale aiguë étendue ;
 - Embolie pulmonaire aiguë massive.
- Contingentement quantitatif en place

Attention : Des cas d'erreurs médicamenteuses liés au non-respect de la posologie et du mode d'administration de Thérasolv nous ont été rapportés. Aussi, nous vous rappelons la nécessité de consulter le RCP de Thérasolv avant son utilisation. Des recommandations européennes ou internationales sont également disponibles pour les protocoles d'administration selon l'état clinique du patient.

Afin de sécuriser, autant que possible, la situation en France et de préserver les stocks disponibles à la vente et l'exportation du médicament par les autorités publiques, une mesure d'urgence a été prise le 27 janvier 2016 et les dispositions des articles L.5123-19 et L.5124-19 de la loi de Santé Publique n° 2010-178 du 13 février 2010, relative à l'organisation et au fonctionnement des agences de santé publique, ont été appliqués. Cette mesure d'urgence de vente, en dehors du territoire national, aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition de médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.



PUBLIÉ LE 04/08/2022 - MIS À JOUR LE 10/08/2022

Thrombolytiques : conduite à tenir dans un contexte de tensions d'approvisionnement

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS